

Une jeune femme condamnée à être brulée vive sur la place du village de Cazeaux de Larboust en 1785 !

Histoire d'une erreur judiciaire



L'histoire que je vais évoquer a fait beaucoup parler d'elle à l'époque, on en a parlé jusqu'à Paris dans le « Mercure de France », puis elle est tombée dans l'oubli.

De nombreux articles ont été écrits sur ce sujet mais beaucoup de personnes ignorent totalement ce fait divers qui s'est déroulé dans notre village de Cazeaux de Larboust, près de Luchon, à la veille de la révolution de 1789.

J'ai approfondi ce dossier en étudiant tous les documents originaux auxquels j'ai pu avoir accès (plusieurs centaines de pages), à la Bibliothèque Universitaire de Clermont-Ferrand, à la Bibliothèque d'Études et du Patrimoine à Toulouse et surtout aux Archives Départementales de Toulouse, dans les minutes des notaires et les 2 « sacs à procès » qui concernent l'affaire.

Pierre de Gorsse « Une retentissante affaire criminelle en Comminges à la veille de la révolution » Bulletin 1937-1938 Société Archéologique du Midi

Un mot pour rappeler ce que sont les sacs à procès : Il s'agit des sacs de jute avec une étiquette dans lesquels sont rassemblées toutes les pièces d'une procédure.



Conseil Départemental Haute-Garonne - Archives Départementales – 2B 2301



Les Archives Départementales de Toulouse conservent les sacs provenant du Parlement de Toulouse. Leur quantité est évaluée à 100 000, dont seulement 13 500 ont été dépouillés et référencés pour le moment.

On se prend à rêver sur les découvertes que l'on pourra y faire dans le futur...

Les sacs à procès ont donné plusieurs expressions « l'affaire est dans le sac, avoir plus d'un tour dans son sac, vider son sac, une affaire pendante en la cour ». En effet, les affaires en cours étaient pendues au plafond de l'étude de l'avocat comme

on peut le voir dans une gravure d'Abraham Bosse et un tableau de Breughel.

Je tiens à dire que beaucoup de patronymes que je vais citer sont encore bien présents, soit que ce soit la même famille, soit des homonymes. Il aurait été dommage de les cacher, il y a prescription !

Venons-en à notre affaire. Si vous le permettez, je vais commencer par la fin du 1^{er} acte de ce mélodrame, la sentence rendue le 24 mai 1785 :

« ... ladite Estinés soit déclarée atteinte et convaincue d'avoir empois(on)é Barthélemy Estinés son père, pour réparation duquel crime quelle soit condamnée à faire amande honorable nue en chemise, nue tête, le hart au col, tenant en ses mains une torche ardente du pois de deus livres, au devant de la porte principale de l'entrée de l'église de Cazeaux, où elle sera menée dans un tombereau par l'exécuteur de la haute justice qui lui attachera devant et derrière un placart où il sera écrit en gros caractère « sacrilège » , et là, estant à genoux, elle déclarera que méchamment elle a empoisonné son père, qu'elle s'en repent et demande pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et elle aura le poin coupé, et après quoi elle sera menée par l'exécuteur dans le même tombereau à la place publique dudit Cazeaux pour être attachée à un poteau avec une chene de fer et brullée vive, son corps réduit en cendres qui seront jettées au vent... ».

Une condamnation digne du moyen âge au siècle des lumières...Comment en est-on arrivé là ??

Je ne m'étendrai pas sur l'aspect juridique qui n'est pas passionnant, à moins d'être juriste.

Mais nous allons nous intéresser plus particulièrement aux lieux, aux personnages et à l'aspect sociologique.

1785 – Plantons le décor

Nous avons la chance d'avoir une assez bonne connaissance de Cazeaux et de sa population en cette fin de 18^{ème} siècle, c'est une époque assez bien documentée avec de nombreuses archives.

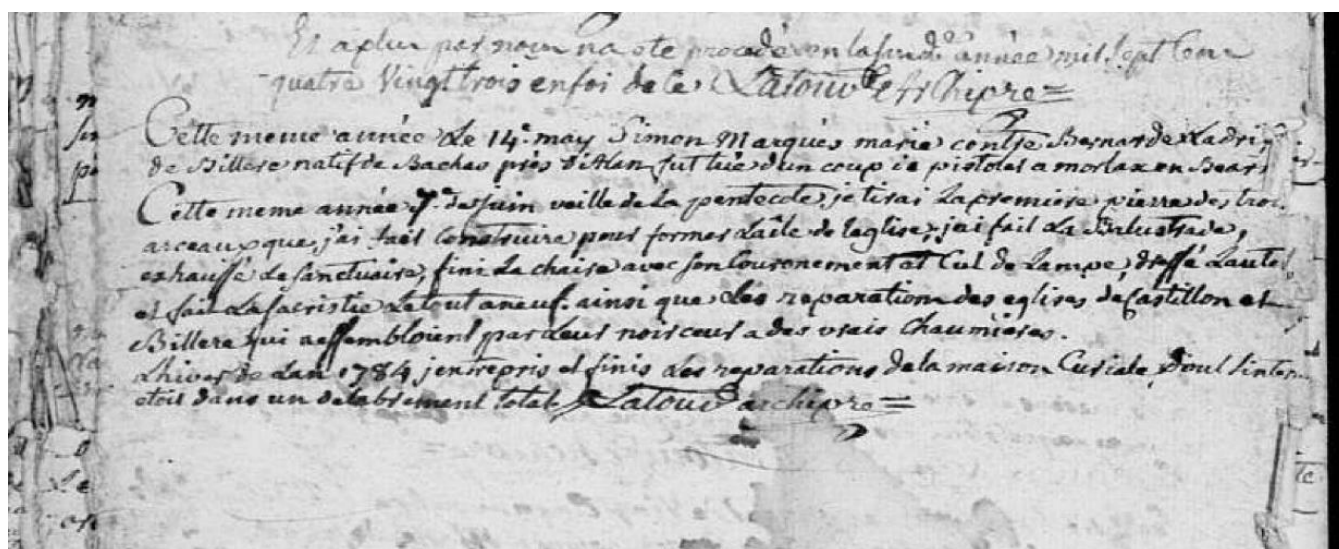
Le village de Cazeaux se compose de 51 familles, 51 feux allumant comme on disait à l'époque. Quelques années plus tard, pour 51 feux on dénombre 315 habitants (203 habitants 100 ans plus tard et autour de 100 de nos jours)

Presque tous les habitants sont paysans, vivant de l'élevage et d'un peu de culture vivrière (blé, seigle, millet, sarrasin - pommes de terre et maïs depuis peu). Quelques artisans (tisserands, tailleurs, cordonnier) qui ont aussi un peu de terre et de bétail. Le forgeron est à Castillon. Il y a aussi une auberge qui va être le centre de notre histoire...

La vie est dure, les récoltes sont maigres, les taxes sont lourdes (la taille, les dîmes) Bientôt une partie des communautés de la vallée va refuser de payer certaines dîmes au taux abusif.

Chaque année, dès le mois de septembre, des hommes de Cazeaux et du reste de la vallée partent se louer en Espagne pour travailler aux huiles en Aragon entre autres.

L'église vient d'être agrandie, c'est en 1783 que l'archiprêtre, Pierre Latour, note dans le registre paroissial :



« Cette même année 7^{ème} de juin veille de Pentecôte, je tirai la première pierre des trois arceaux que j'ai fait construire pour former l'aile de l'église, j'ai fait la balustrade, exhausser le sanctuaire, fini la chaire avec son couronnement et cul de lampe, dressé l'autel et fait la sacristie le tout à neuf... »

On peut regretter qu'à cette occasion il ait détruit une partie des fresques. Les fresques du bas, en dessous de la corniche, sont recouvertes d'un enduit blanc depuis plus d'un siècle, de même que toute l'abside. Seules sont visibles les parties supérieures des 2 travées.

Les personnages : Barthélemy Estinés, l'aubergiste

Barthélemy Estinés, l'aubergiste, dont la mort soudaine va déclencher toute cette affaire, n'est pas originaire de la vallée. Il est né à Germ dans la vallée du Louron. Il est le 4^{ème} ou le 6^{ème} enfant de Bertrand et Jeanne Touquouère. En effet il y a un doute ayant deux enfants baptisés Barthélemy dans cette famille, un en avril 1719 et l'autre en février 1725. Si l'on se fie à l'âge annoncé à son décès il serait plutôt né en 1719)

En général, lorsque le prénom se répète c'est que le premier enfant est mort (mais pas toujours) Là je n'ai pas trouvé trace du décès du 1^{er} Barthélemy... De toute manière c'est un cadet, et même un puis-cadet.

La maison familiale existe toujours à Germ, mais dans un triste état. Une indivision inextricable est en train de causer sa perte...



Rappelons que le rôle des cadets n'est pas très enviable à cette époque où le droit d'ainesse prévaut. C'est ce système injuste qui a permis de maintenir les propriétés entières en les transmettant à l'ainé des garçons (ou l'ainée des filles s'il n'y a pas d'enfant male).

A l'ouest de la chaîne, en Bigorre et Béarn, c'est le droit d'ainesse absolue qui s'appliquait, désignant pour héritier le 1^{er} enfant qu'il soit fille ou garçon (Coutume du Lavedan, Coutume de Barège).

Pas de ça dans le luchonnais. J'ai étudié des centaines de contrats de mariage des vallées de Larboust, Oueil, Luchon et Louron, et une des clauses essentielles, la nomination du futur héritier, est formulée toujours à peu près dans les mêmes termes : **« le premier enfant mâle habile à succéder sera héritier ».**

Pour les cadets et cadettes, peu de choix s'offrent à eux :

- Soit rester leur vie entière à la maison, sans se marier, à travailler pour l'héritier ou héritière, sans avoir « voix au chapitre ».
- Soit partir de la maison pour se marier avec un héritier ou une héritière. Ils ont droit alors à une dot, leur « légitime », leur part d'héritage. Mais là aussi, « aller gendre » ou « aller belle-fille » dans une autre maison n'est pas toujours une position facile.
- Autre choix, aller vers la prêtrise (si la famille est assez riche pour financer les études), s'engager dans l'armée ou partir à l'aventure et essayer de s'établir ailleurs...

C'est ce que va faire Barthélemy en venant essayer de s'installer dans le Larboust, à Cazeaux. Il va avoir beaucoup de difficultés comme on va le voir.

La première trace de sa présence est un acte notarié d'affermage en octobre 1747. Il a 22 ans (ou 28), et a l'opportunité de louer l'ensemble de la propriété Arrey, une maison assez importante de Cazeaux.



En effet les parents sont morts laissant Félix ARREY, le jeune héritier âgé d'environ 11 ans, seul avec un oncle. Le bail est signé pour 5 ans, à charge de nourrir et entretenir le jeune Félix.

Bertrand Estinés, le père de Barthélemy se porte caution.

Barthélemy est marié avec une espagnole, Josephe Bielsa originaire de Monzon en Aragon.

(Je n'ai pas trouvé trace de leur mariage, ils se seraient mariés à Germ mais les registres paroissiaux sont assez lacunaires).

10 mois après leur installation à Cazeaux, en aout 1748 il ont leur 1^{er} enfant, une fille nommée Marie. Puis en avril 1751 c'est la naissance d'un garçon, Jean-Pierre, qui s'avèrera être muet de naissance.

En novembre 1752, les 5 ans du bail sont révolus et Félix Arrey se marie, à 16 ans environ, et les parents et grands-parents de son épouse viennent vivre et travailler sur la ferme.

Barthélemy Estinés doit trouver un autre toit pour sa famille... Il a anticipé en janvier en achetant une borde à Arnaud Manaut (83 livres).

Malheureusement, dès le mois suivant Jeanne Manaut, une sœur du vendeur, fait jouer son droit de retrait lignager (sorte de droit de préemption sur les biens familiaux) et rachète la grange qu'il avait déjà commencé à aménager. Il occupait alors la maison Loures, mais les consuls louent officiellement cette maison et veulent le faire expulser. Il refuse, on lui sort ses meubles dans la cour. Il porte plainte en justice et un accord intervient en juillet 1752, mais il doit vider les lieux...

Où logent-ils ensuite, nous l'ignorons. En juin 1754 naissance d'un garçon, Arnaud, puis 2 ans plus tard un autre garçon, Pierre et enfin en mars 1760 naissance de Catherine.

Est-il déjà aubergiste ? Nous l'ignorons. En 1764 il loue pour 9 ans tous les champs et près de la propriété Tambourin à Castillon et Cazeaux.

En 1768 il prend en gazaille¹ du bétail appartenant à Me Marqués, le notaire de Billière

En mars 1769 un contrat de mariage est signé pour l'union de sa fille ainée avec Simon Paduran, de Cazeaux. Le mariage n'est pas encore célébré mais Marie accouche l'année suivante d'une petite Jeanne. Simon la reconnaît mais se fait tirer l'oreille pour passer à l'église... L'affaire est portée en justice et un accord est trouvé. Après bien des péripéties le mariage sera enfin célébré en 1773.

¹ Un contrat de gazaille est une sorte de location de bétail, le propriétaire remettant ses animaux aux bons soins du preneur, les pertes et profits étant partagés à moitié.

Il semble bien que cette nouvelle famille n'ait pas été accueillie « à bras ouverts ». Il faut dire que la richesse de cette communauté de Cazeaux ce sont ses pâturages d'altitudes, ses estives qui sont collectives. Chaque propriétaire peut y envoyer son bétail et donc la collectivité n'a pas intérêt à voir le nombre de foyers augmenter.

En mai 1781 Barthélemy Estinés perd sa femme. Il reste donc avec sa fille Catherine et son fils Jean Pierre, le muet. Ses fils Arnaud et Pierre le plus jeune sont installés à Sarragosse en Espagne.

Les personnages : La « marâtre »

Son deuil est de courte durée, Il se remarie 5 mois plus tard avec Dominiquette Bernat Fontan, une jeune femme native d'Avajan dans le Louron. Elle a 25 ans, lui 62 (ou 56).

La vie va se compliquer...

Les relations entre Catherine et sa « marâtre » à peine plus âgée qu'elle vont assez vite se dégrader.

Les personnages : L'archiprêtre

Et voilà qu'apparaît un personnage important, Maître Pierre Latour, le curé de Cazeaux, archiprêtre de la vallée du Larboust depuis 1781. Sa paroisse comprend aussi Castillon et Bilhère ses annexes. Il dessert aussi la chapelle de la vallée du Lis, il a un vicaire pour l'aider.



Voilà le presbytère actuellement.

Notons au passage que le curé vient de faire faire des réparations comme il le signale dans le registre paroissial :

« L'hiver de l'an 1784 j'entrepris et finis les réparations de la maison curiale, dont l'intérieur était dans un délabrement total ».

LATOUR archiprêtre »

Déjà en 1724, l'archiprêtre de l'époque avait assigné en justice la communauté au sujet des réparations de ce bâtiment.

Barthélemy Estinés n'est pas seulement aubergiste, il fait du commerce, vend du tabac, du grain, de la viande et diverses marchandises.

Voilà d'après Catherine et ses avocats, comment les événements s'enchaînent :

Régulièrement Catherine est envoyée au presbytère pour livrer de la viande à Mr le curé.

« elle eut le malheur d'attirer ses regards et l'imprudence de repousser ses attaques réitérées. Jetons un voile épais sur des détails aussi affligeants pour la religion, que pour les mœurs »

Là c'est son avocat qui parle !

Catherine ne veut plus aller au presbytère, et c'est sa belle-mère qui se charge de la livraison à M. le curé. Ces visites durent de plus en plus et le père Estinés commence à s'en inquiéter. Sa fille alors lui raconte ce qu'elle a vécu et sous-entend ce qui doit se passer au presbytère...

Explication houleuse dans le ménage, mais la jeune femme arrive à convaincre son mari qu'elle n'a rien à se reprocher.

On imagine que les relations entre Dominiquette et Catherine sont maintenant plus que tendues...

Dominiquette va tout faire pour essayer de se débarrasser de Catherine. Elle « monte » son père contre elle en toute occasion...

Le 25 juillet 1784, c'est la fête de Sainte Anne, patronne du village. Comme c'est encore la tradition de nos jours, à cette occasion de grands repas sont organisés dans chaque maison, réunissant parents et amis. Chez Estinés on mange de la gaudine, une bouillie de farine d'avoine et de lait, et Dominique se trouve indisposée. Elle annonce à la compagnie que c'est sa belle fille qui a dû mettre de l'arsenic dans le chaudron. Pourtant elle est la seule à avoir été malade....

Écoutons un témoin, Catherine Clarins, femme de Félix Arrey :

« dans le mois de juillet dernier, allant chercher une bouteille de vin au cabaret dudit feu Estinés, elle vit la femme de ce dernier qui vomissoit, et voulant en savoir la cause, ledit Estinés lui dit que sa fille Catherine avait mis du poison dans un chaudron de gaudine que sa femme avait fait »

Le prêtre lui aussi semble en vouloir à Catherine si l'on en juge par un scandale qui survient dans l'église de Cazaux, un dimanche de novembre 1784. Au moment de célébrer la messe, Me Latour s'arrête et exige l'expulsion de Catherine et fait appel aux consuls Jean Fondère et Jean-Pierre Peyroulet dit Pébenqué.

Les personnages : La voisine jalouse

Pour compléter l'ambiance autour de Catherine il faut parler de Jeanne Mignotte, 32 ans, la proche voisine, qui accuse Catherine d'être la concubine de son mari, Joseph Soudane dit Mignotte.



La maison Mignotte de nos jours,

Les disputes étaient fréquentes dans la maison d'après plusieurs témoins. François Lauque, 25 ans, dira **« il y a environ six mois, allant chez ledit Estinés, il vit que ce dernier avait des altercations avec sa fille Catherine, celle-ci répondait avec insolence, son père voulut luy donner dessus, elle le frappa, ils se battirent mutuellement jusque à ce qu'il les sépara »** D'après 2 témoins son père la traitait de putain et de bougresse.

Écoutons Jean SAUNÉ, 54 ans, meunier de Salles de Luchon, treizième témoin. N'étant pas du village il pourrait être plus neutre :

« ...à déposé ne rien savoir du contenu en la plainte que néanmoins... ayant pris (pension) chés le feu Estinés pendant le cours de l'été dernier, il a été témoin de plusieurs scaines entre ledit Estinés et sa fille Catherine. Il luy reprochait son mauvais commerce avec ledit Soudane, et la fille luy répondait sans neul respect, avec hauteur et mépris ».

Difficile de se faire une opinion, nous n'avons comme informations que des témoignages tous contraires à Catherine, et des mémoires d'avocats qui la décrivent avec toutes les qualités...

C'est dans ce climat délétère que le drame va se nouer.

Le samedi 15 janvier 1785 Barthélemy Estinés emprunte un cheval pour aller à Montréjeau pour ses affaires. Il se trouve très mal et a du mal à rentrer chez lui le soir.

« Il sentait un si grand feu dans les entrailles qu'il craignait de mourir avant d'arriver chez lui ».
« De retour dans sa maison, mon père demande qu'on le mette au lit, et de suite il fait appeler un chirurgien qui lui prescrit le bouillon pour tout aliment ; le lendemain il se forme une inflammation considérable à sa jambe. Personne ne fut étonné de cet accident parce que mon père était un grand buveur... Mon père buvait de l'eau de vie tous les jours en grande quantité. Il avait acheté même une barrique de vin au fermier de la chartreuse dans la vallée d'Aran qu'il but dans quinze jours »

Le chirurgien, c'est Guillaume Mounic de Billière.

« Sa maladie dura 5 à 6 jours pendant lesquels il fût exclusivement servi par sa femme qui ne voulut jamais permettre que Catherine donnât ses soins au malade. Réduite à passer la journée hors de la maison pour gagner sa vie, ce n'est qu'en se retirant le soir qu'il lui était permis d'approcher un instant le lit de son père » (mémoire Lacroix)

En effet, Catherine va travailler à la journée chez les voisins. Le 16 et le 17 elle est chez Espourteau de Cazeaux, les 18 et 19 chez Courdé (Ader) à Cazeaux et les 20 et 21 chez Spont à Castillon.

La rumeur d'empoisonnement était bien répandue, et même l'agonisant semblait en être convaincu.

« Le 21 janvier, jour à jamais fatal pour moi, j'arrive de chez Spont à huit heures du soir. J'entre dans la chambre de mon père, je m'approche de son lit à mon ordinaire. Dans ce moment ma marâtre lui donnait du lait. Je lui demande comment mon père se trouve. Il est fort mal, me dit-elle, il est empoisonné »
« ma marâtre, de son côté, va chercher le chirurgien en criant que j'avais tué mon père, que je l'avois empoisonné, en mettant de l'arsenic dans son bouillon. Le chirurgien se transporte auprès du malade, et après l'avoir examiné, il décide qu'il a été réellement empoisonné ».

Les dernières paroles de Barthélémy sont remarquables : il demande à l'archiprêtre venu pour les derniers sacrements **« voulez-vous boire un uchau de vin² »**

Celui-ci lui répond : **« voulez-vous nous en donner ? »** Barthélémy fait un signe de la tête et il meurt, il est 22 heures.

Des voisins sont appelés pour veiller le défunt et témoignent que Catherine s'est empressée de fouiller sa belle-mère pour lui prendre les clés de la maison, ainsi que la tabatière de son père et un peu d'argent qu'elle avait dans ses poches.

Le samedi matin, elle vide le pot contenant le bouillon et la viande. Elle dira ne pas avoir été prévenue que le chirurgien avait demandé de garder le contenu, et qu'elle devait faire de la soupe pour les voisins qui veillaient le corps...

Me Latour, le soir même du décès, envoie le consul prévenir Me Laguens, substitut du juge de Rivière à Montréjeau, qui serait une de ses relations. De quoi se mêle-t-il a-t-on envie de dire...

Puis dès le lendemain il part à la vallée du Lis où il doit dire la messe à la chapelle le dimanche matin.

La justice se met en marche...

Pourquoi le juge de Montréjeau et non pas celui de St Bât ?

Petite parenthèse, la vallée du Larboust ne fait pas partie du Comté de Comminges, comme la vallée d'Oueil et Luchon, mais du **Pays et jugerie de Rivière-Verdun**. Curieuse entité administrative d'ancien régime, composée de moins de 200 communautés, très morcelée. Elle comprend les vallées du Louron et d'Aure, St Bertrand de Comminges, une partie de St Bât, Grenade et le chef-lieu est Verdun-sur-Garonne (dans l'actuel Tarn-et-Garonne).

A partir de là, la machine judiciaire va se mettre en route en multipliant les irrégularités et les vices de forme.

Le juge en titre n'est pas absent mais c'est le substitut, Me Laguens, qui envoie son fils aîné :

... « Me Laguens substitut du siège qui nous a dit que le nommé Barthélemy Estinés, hôte, habitant de Casaux a été empoisonné le jour d'hier et duquel poison il est mort...

Nous a requis de nous transporter dans ledit lieu de Casaux afin de faire procéder à la visite dudit Estinés ou de son cadavre dans les formes requises »...

Avant toute information l'empoisonnement semble déjà établi...

² Un uchau est une ancienne mesure de capacité correspondant à ½ litre environ.

Dès le dimanche 23 le juge arrive à Cazeaux avec son greffier et mandate 2 chirurgiens pour l'autopsie. Il s'agit de Guillaume Mounic de Billière et Thomas Soudanne de St Aventin.

Ils trouvent le poumon calciné et un grand engorgement sur le foie.

Guillaume Mounic déclare «... **que cella ne peut arriver que parce que ledit Estinés a été empoisonné...** »

Il rapporte que lors de sa dernière visite : « **lorsque ledit Estinés eut pris ledit poison par le moyen d'un bouillon que les gens de la maison lui avait donné, alors Estinés dit audit Mounic qui raporte, que la putin l'avait empoisonné, et la femme dudit Estinés dit que c'est sa fille qui l'avait empoisonné...** »

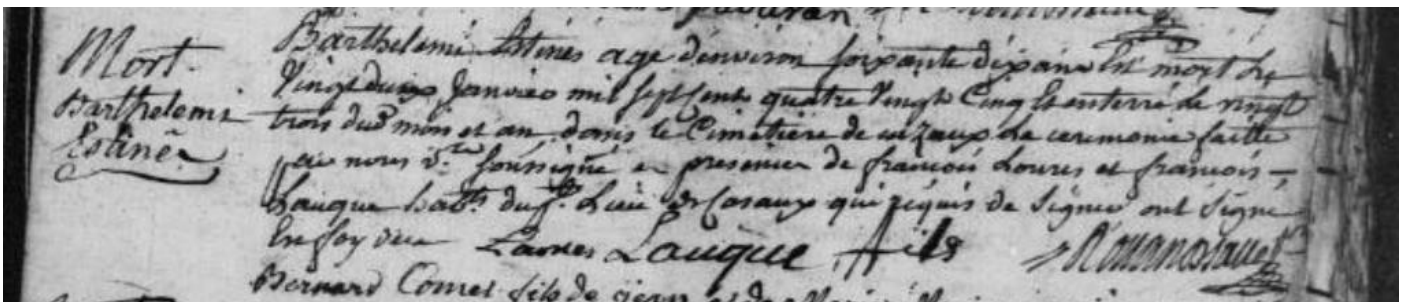
Il vérifie la viande dans le pot de bouillon et :

« **il y trouva une certaine poudre qu'il crut que s'était du poison** »

Il demande que l'on ne jette pas le bouillon ni la viande parce :

« **qu'il avait à mettre la viande dans de l'eau claire pour faire l'essai si s'était réellement du poison** »

Une fois cette autopsie terminée, Barthélemy est enterré le jour même. Le curé n'est pas rentré de la vallée du Lis et c'est le vicaire qui procède à la cérémonie.



Conseil Départemental Haute-Garonne - Archives Départementales - 4 E 3111

Catherine est arrêtée à la fin de la semaine suivante, le samedi 29 janvier.

Si elle était coupable elle aurait eu largement le temps de se sauver en Espagne.

Elle est conduite en prison à St Gaudens où elle est interrogée pour la 1^{ère} fois le 1^{er} février. Elle nie absolument avoir empoisonné son père.

Le juge semble convaincu de sa culpabilité, il lui demande : « **après l'enterrement de son père ou elle eut la hardiesse d'aller** » !!!

Le 10 mars, à Garin, le juge Barres procède à l'audition des 20 témoins, tous à charge.

Le lendemain un inventaire complet de tout ce qui se trouve dans la maison est réalisé. Il comporte 213 articles (les biens sont très modestes). Les scellés sont apposés à la demande de Simon Paduran, mari de la sœur aînée de Catherine. Néanmoins il est procédé à la vente d'une partie des biens mobiliers, sans procès-verbal, ni sans savoir où passe le produit de la vente...

Le 11 avril les témoignages sont recollés, c'est-à-dire que l'on lit aux témoins leur déposition du mois précédent et on leur demande s'ils persistent dans leurs dépositions et s'ils ont à ajouter ou retrancher.

Les 12 et 19 avril ce sont les confrontations entre les témoins et l'accusée. Chacun reste sur ses positions, rien de positif n'en sort. Catherine se plaindra que Me Barre dans les confrontations, lisait les dépositions en français, rapidement et à voix basse, malgré ses demandes lui disant « **qu'elle n'entendait point cette langue !** »

Et le 25 mai le jugement est rendu, et c'est la condamnation à mort...

L'appel au Parlement de Toulouse

Heureusement, la condamnation d'une justice secondaire doit être confirmée par le Parlement de Toulouse, c'est l'**appel de suite**. Pour ce faire un extrait des pièces de la procédure originale doit être envoyé à Toulouse.

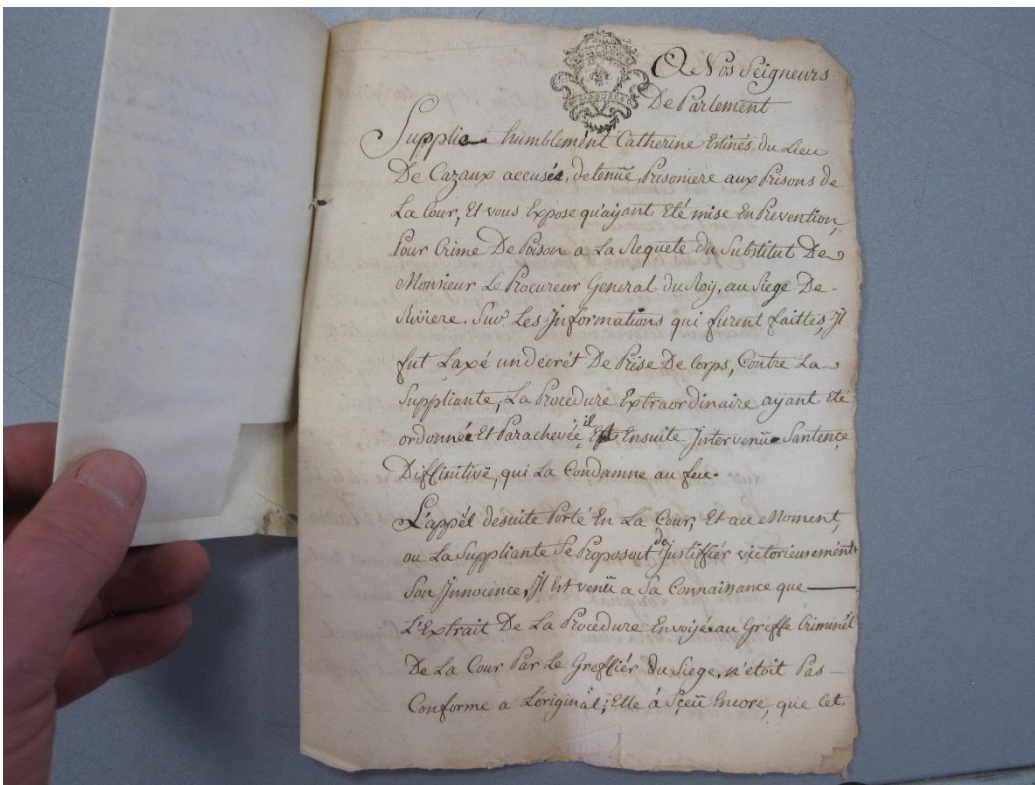
Catherine est transférée à la prison de Toulouse dans les premiers jours de juin.

Les Laguens père et fils, le juge Barres, ont bien conscience qu'ils ont commis de grosses erreurs dans ce dossier. Ils arrangent donc l'extrait de procédure en ajoutant les mentions oubliées sur l'original, en modifiant les propos.

Maître Pierre Firmin de Lacroix

Catherine a la chance d'avoir un avocat réputé, Me Pierre Firmin de Lacroix. Elle n'a pas d'argent mais sa cause est attrayante. La défense d'une innocente orpheline, à une époque où l'on a encore en mémoire la tragique affaire Calas, cet innocent roué vif à Toulouse en 1762, et réhabilité grâce à Voltaire.

Me de Lacroix est un ami d'un grand avocat parisien, Me Elie de Beaumont, correspondant de Voltaire. Ils se sont illustrés dans une affaire similaire, l'affaire Sirven, jugée à Mazamet. Une famille protestante dont une des filles voulant se convertir au catholicisme avait été retrouvée morte dans un puits en 1762. Me Lacroix parvint à obtenir l'acquittement en appel devant le parlement de Toulouse en 1769.



Catherine adresse une requête en appel, et demande la vérification de l'extrait de procédure (rédigé par l'avocat bien sûr, Catherine ne sait pas écrire -elle ne sait signer- et comprend à peine le français)

« Il est venu à sa connaissance que l'extrait de la procédure envoyée au greffe criminel de la cour par le greffier du siège n'était pas conforme à l'original... »

Elle demande donc que l'original de la procédure soit envoyé au greffe.

Conseil Départemental Haute-Garonne - Archives Départementales – 2B 11719

Demande embarrassante car si tous les accusés usaient de ce moyen cela poserait de gros problèmes.

Quant à une descente pour vérifier sur place, cela engendre des frais que personne ne veut prendre en charge...

Sauf...

Mâitre de Rigaud, conseiller au Parlement

Le sauveur de Catherine, Me Joseph Julien Honoré de Rigaud, conseiller au Parlement, qui se propose de descendre à Montréjeau à ses frais.

Monsieur de Rigaud, coseigneur de Lanta et Belleville est né à Castres en 1748, il a donc 37 ans.

Un arrêt de la cour le mandate le 20 juin, et il prend la route dès le lendemain avec un greffier et un huissier.

Il nous laisse un rapport de 45 pages qui relate précisément toutes les graves anomalies qu'il va découvrir, mais au passage nous livre des détails intéressants sur le déroulement pratique de ce déplacement.

Ils partent donc de son hôtel particulier, rue des Balances à Toulouse, le 21 juin à 4 heures du matin et arrivent à St Gaudens à 7 heures « de relevée » (19h) chez le sieur Robert, aubergiste, pour y passer la nuit.

15 heures de route pour une centaine de kilomètres...

Le lendemain 22 juin Ils partent à 4 heures et demi du matin pour Montréjeau où ils arrivent à 7h et descendent à l'auberge de la demoiselle Arroman. Il convoque le substitut Laguens, et lui signifie l'arrêt de descente. Il reçoit les consuls, en livrée qui viennent rendre les hommages qu'ils doivent à un représentant de la cour de Parlement.



La vérification va durer 13 jours.

Le dimanche, grande messe avec tous les honneurs décrits soigneusement. Le 29 juin les consuls organisent une grande fête en son honneur qui dure jusqu'à 2 heures du matin :

« les consuls revêtus de leur robe et livrée consulaire, accompagnés du corps de ville, escortés de la brigade de maréchaussée et de la garde bourgeoise sous les armes et drapeaux aux armes de la ville, marchant au son des instruments se sont rendus à notre auberge pour nous

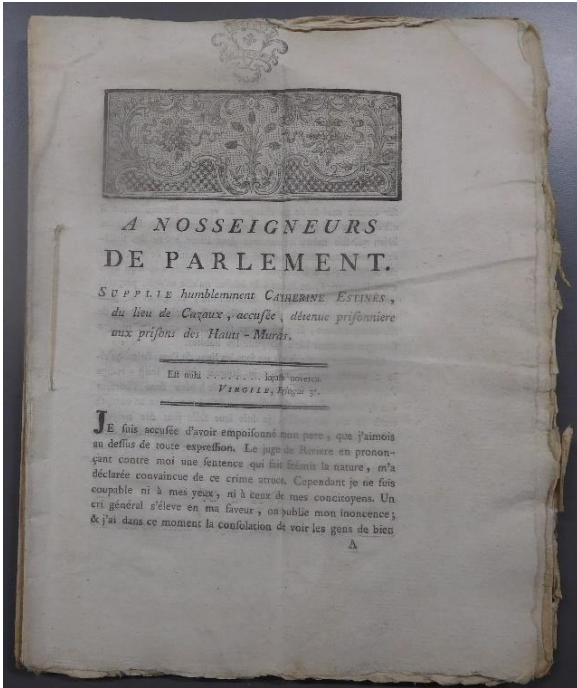
accompagner à la maison de ville...où était placé un emblème portant ces mots « Quel jour glorieux, pour nous le souvenir en sera éternel »

Le 4 juillet à 5h de relevée il quitte Montréjeau sous les acclamations et arrive à 7h à St Gaudens dans la même auberge du sieur Robert. Les consuls viennent lui rendre hommage. Ils repartent à 3h et demi du matin et arrivent à Noé à 2h de relevée, où il est honoré par les consuls.

Toujours matinal il repart à 3h du matin et arrive à 7 à Toulouse à son hôtel.

Le 7 juillet il décrète la prise de corps de Pourthé, Laguens père et fils et ajournement personnel du juge Barres. Il interroge le greffier, Pourthé qui déjà a été conduit en prison.

Les Laguens père et fils ont pris les devants et sont enfuis en Espagne.



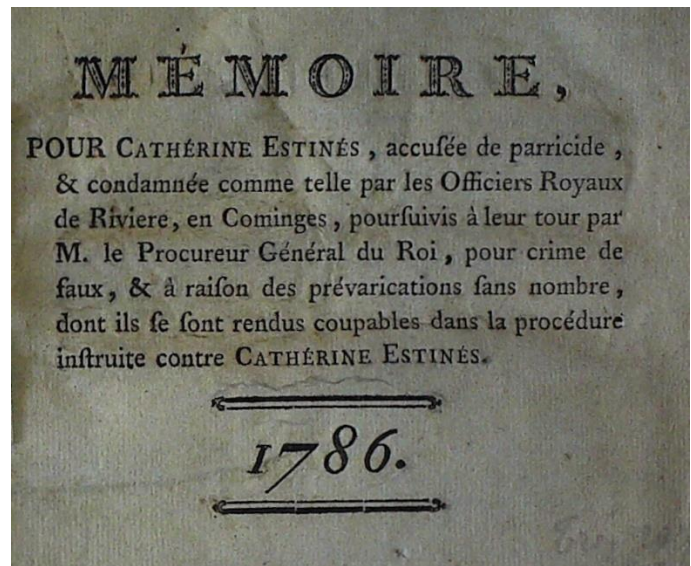
Conseil Départemental Haute-Garonne - Archives Départementales – 2B 11719

Début tout un premier mémoire est imprimé pour la défense de Catherine. C'est elle-même qui s'adresse au Parlement.

Le temps passe, Catherine est toujours en prison à Toulouse, à la prison des Hauts-Murats.

En mars Me Lacroix publie un nouveau mémoire, plus de 60 pages. Ce mémoire est largement diffusé et son succès va nécessiter une nouvelle impression chez le même imprimeur.

Collection Privée



Les attaques contre le curé de Cazeaux sont violentes :

« Un monstre abominable, la honte de la religion et de l'humanité...

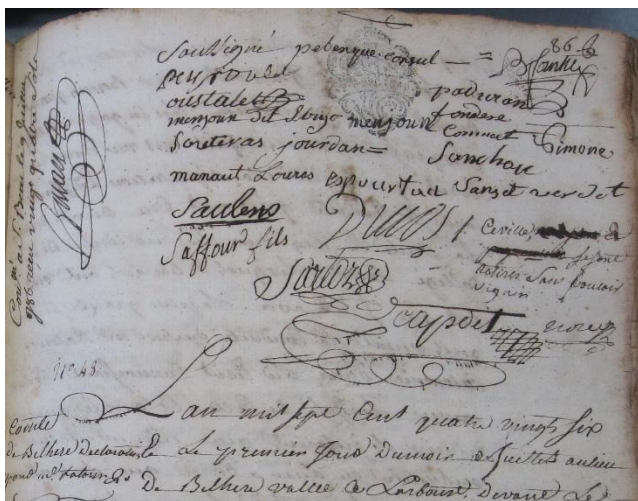
...lui qui a été le premier moteur de ce procès, et qui, caché derrière sa toile, a conduit toute la manœuvre...

...cet odieux personnage est Me Latour, curé de Catherine...

Son premier théâtre a été le village de Venerque, à trois lieux de Toulouse, où il fut un temps vicaire, et où son nom n'est encore prononcé qu'avec horreur. Il en fut chassé, ainsi que du reste du diocèse de Toulouse. Assez adroit pour avoir dérobé à ses supérieurs dans le Cominges, les motifs de son expulsion du diocèse de Toulouse, il est parvenu à obtenir l'archiprêtré de Cazeaux. Sa conduite dans sa nouvelle paroisse a été la même qu'à Venerque. Combien d'infortunées ont été victime de sa lubricité ! »

Il est lascif et cruel ...

Catherine Estinés eut le malheur (d'attirer) ses regards impudiques et il n'épargna rien pour ébranler sa vertu...



Conseil Départemental Haute-Garonne - Archives Départementales – 3 E 24262

Une telle violence verbale nous étonne de nos jours.

Curieusement, Pierre Latour ne se défend pas directement, mais ce sont ses paroissiens et voisins qui réagissent officiellement en passant des actes devant le notaire d'Oô, Me Capdet.

Le 1 juillet ce sont les communautés de Billière et Cazeaux, et le lendemain Oô, Garin et Castillon.

Et là, c'est la grosse majorité des villages, les maisons les plus importantes, qui sont présentes et signent :

« ...Laquelle asssemblée composée des Sieurs Jean-Baptiste Fortic, Pierre Payroulet, Jean Fondère, Jean Paduran, Bernard Menjon, Jean Comet, Jean Jourdan, Bertrand Ménudé, Jean Ducos, François Lourés, Louis Soutiras, Jean Manaud, Reymond Spourtau, Simon Sanchou, Michel Esgays, Philippe Nougues, Michel Berdot, Jean Oustalet, Bertrand Camarade, Philippe Pegaÿ, Félix Arrey, Bertrand Menjon Estrijo, Jean Pemartin, Jean Ceville, Jean Payroulan, Bertrand Lantrade et Jean Ader dit Cordé Consul de police ;

Une bonne partie de ces familles ayant actuellement des descendants, sous ce nom ou un autre.

...les tous habitants et composant la plus saine et majeure partie de ladite communauté dudit lieu de Cazau lequel Consul leur a dit que étant instruits des inculpations faites à Monsieur Latour notre archiprêtre dans un mémoire publié dans un procès qui lui est étranger ...

... quelle n'a vu qu'avec autant d'étonnement que d'indignation la réputation de M. Latour archiprêtre inculpée dans l'écrit dont il s'agit ... vu qu'avec douleur les fauces imputations et les colomnies qui y sont répendües, quelle crois avoir faire connaitre la vérité a tous ceux qui ont lû le susdit écrit leur déclarant que la conduite dud. Sr archiprêtre a parû et a etté constamment régulière et aussi édifiante par son exemple par son attantion et zelle a ramplir son devoir sous quel rapport que ce soit que par sa charité et ses autres bonnes qualités pour le quelles nous lui devons notre confiance et notre estime que les mansonges atroces dudit mémoire, n'ont diminué ny alteré » (27 signataires).

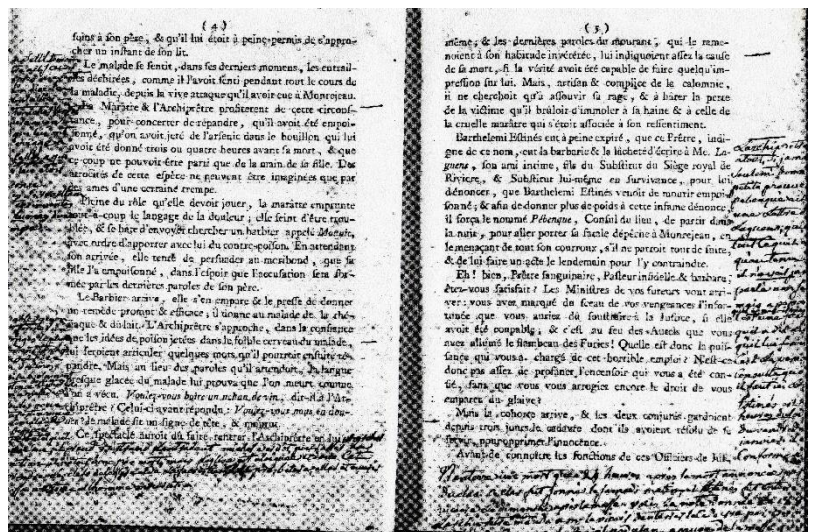
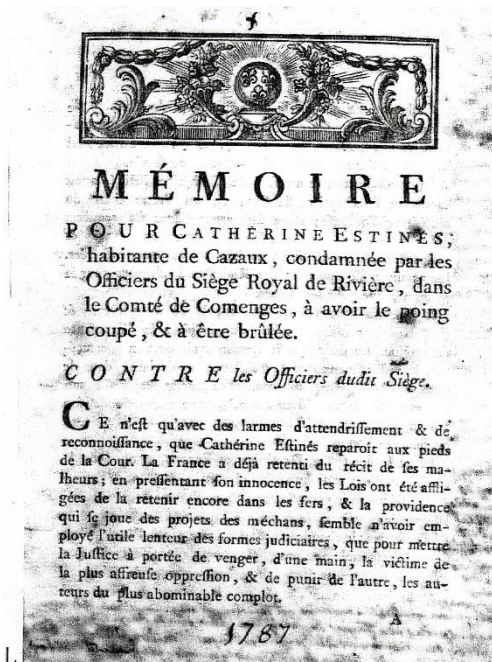
6 avril 1786 – Arrêt de la cour disant que « le procès sera recommencé et que les témoins déjà ouïs le seront de nouveau »

Malheureusement pour Catherine, en cette année 1786, maître Lacroix décède à 54 ans...

Maître Jamme

Un autre avocat prend la relève, Me Jamme.

Il publie un nouveau factum, reprenant les arguments de Me Lacroix.

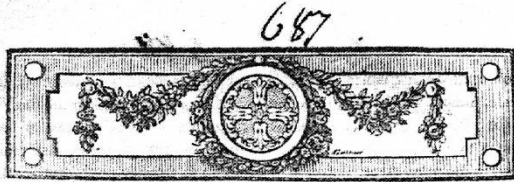


Il y a un exemplaire très intéressant à la Bibliothèque d'Études et du Patrimoine de Toulouse, car il a été annoté en marge à l'époque, probablement par le neveu de Pierre Latour, Me Sarrat, vicaire à Soueich.

En effet, sous la même cote il y a une lettre ouverte qui a été imprimée et publiée en réponse au mémoire de Me Jamme.

Malheureusement, lors de la reliure les marges ont été rognées et il y a des pertes de texte. On y retrouve des arguments de contradiction.

(Bibliothèque Municipale de Toulouse © Lmc 10407 Mémoire pour Catherine Estinés)



Du mois de Juin 1787.

LETTRE
DE ME. SARRAT.

J'AI lu, Monsieur, ce Mémoire qui se répand avec tant de rapidité sous les auspices de votre nom ; ce Mémoire où vous avez peint Me. Latour, Archiprêtre de Cazeaux, comme le plus lubrique, le plus barbare, le plus vil des hommes ; où vous l'accusez de s'être ligué avec un complice de fa prétendue impudicité pour perdre Catherine Estinés, sa Paroissienne ; de l'avoir dénoncée au Ministère public, comme coupable de parricide ; d'avoir été, en un mot, l'agent principal, quoique secret, de cette procédure célèbre dont la Nation semble attendre l'issue avec impatience.

Me. Latour l'a lu aussi ce Mémoire indigne de lui ; & ce qui vous étonnera, peut-être, il lui est parvenu par une main amie : c'est moi, Monsieur, qui n'ai pas craint de lui faire connoître l'affreux, l'infidèle portrait que vous avez fait de l'ame la plus honnête, la plus compatissante. Parmi les voix nombreuses qui attéstaient ses vertus, la mienne doit sur-tout se faire entendre : ce fut Me. Latour qui forma mon enfance ; ce fut lui qui développa le germe des sentimens qui m'animent aujourd'hui en sa faveur. Je ne dois qu'au hasard l'avantage d'être né son neveu ; c'est à sa générosité que je dois mon éducation, mon état, le bonheur d'être revêtu, comme lui, du plus saint des caractères ; je lui dois plus qu'à la nature. Et s'il est vrai que les vertus deviennent plus estimables à raison des sacrifices qu'elles entraînent, il ne fera pas inutile de vous apprendre que les frais de

Anisan et Soubiran, bouchers de Castillon » Quant à l'épisode où Catherine a été renvoyée de la messe, il l'explique ainsi :

« Le dimanche dont il s'agit, il aperçut plusieurs personnes du sexe, dont le maintien et la manière de se couvrir ne lui parurent pas assez décens, et qui d'ailleurs étaient comme accoudées aux balustres de la sainte table. Je vois de l'indécence dans l'église dit-il alors, je vais dire la messe à Castillon, il ne prononça que ces mots et il les prononça du ton le plus modéré...pendant ce temps-là le sieur Peyroulet et le consul Fondère prièrent les filles qui étaient trop près des balustres de se reculer un peu...Me Latour n'avait envisagé aucune de ces filles, qu'il ne savait pas qui elle étaient.....Si je vais jusqu'à supposer avec vous qu'il eut pu avoir cet affreux motif (de vengeance) à qui persuaderiez-vous qu'il eut été assez imprudent, assez insensé pour le faire éclater dans l'église ? et ne se serait-il pas bien gardé de provoquer si sottement, si scandaleusement, si publiquement son indiscretion et sa vengeance ? »

« Le matin du lendemain (de la mort d'Estinés), Me Latour fut obligé de partir pour la vallée du Lys, où il dit la messe le dimanche 23 (Dans la vallée du Lys, dépendante de la paroisse de Cazeaux est une chapelle que l'archiprêtre est obligé de desservir. Comme cette chapelle est située à trois lieues de Cazeaux, et qu'on ne peut y arriver qu'à travers les montagnes et les sentiers les plus difficiles, il est forcé de partir la veille pour pouvoir y dire la messe le lendemain matin.

Cet imprimé, publié en juin va être interdit par un arrêt de la Tournelle du 3 juillet 1787.

Grace à ce texte nous allons apprendre la version du curé.

Me Sarrat défend son oncle, c'est lui qui s'est sacrifié pour payer ses études. Il forme encore actuellement 3 autres neveux. **« Me Latour vous aurait adressé lui-même ses plaintes avec toute l'énergie de l'innocence outragée mais il n'en a pas encore la force. La douleur et la honte d'avoir pu être seulement soupçonné des crimes que vous lui imputez absorbent dans ce moment son âme toute entière »**

Me Lacroix aurait lui-même offert une rétractation formelle mais il est mort avant...

Me Latour n'aurait jamais parlé à Catherine (c'est pourtant une de ses paroissiennes et le village n'est pas grand, mais peut-être les Estinés n'étaient pas très pratiquants, nous l'ignorons).

Il n'aurait pas été chassé de Venerque et du diocèse de Toulouse mais est parti pour Tournefeuille (où l'on trouve effectivement sa signature dans le registre paroissial).

Il donne de plus une attestation des Vicaires Généraux de Toulouse.

« Estinés était un misérable cabaretier et il est inouï qu'un pasteur ait jamais hanté de pareils lieux, surtout dans sa propre paroisse.....Il est faux qu'Estinés tint boucherie, Me Latour a toujours fait faire sa provision de viande par un domestique chez

Acquittement de Catherine

Entre temps Catherine a enfin été acquittée et libérée par arrêt du 28 juin.

Il lui est accordé 6000 livres de dommages et intérêts. Les Laguens père et fils aîné (toujours en fuite) sont condamnés à 10 ans de galère, marqués au fer rouge des 3 lettres GAL, le greffier Pourthé est banni pour 10 ans du ressort du Parlement, et Me Barre, le juge est déclaré incapable d'exercer à jamais aucune charge ni fonction publique. Ils sont condamnés en outre à 3000 livres d'aumônes et aux dépens. La moitié de ces 3000 livres d'aumône sera au profit des pauvres de Cazaux, dont la distribution sera faite par les consuls aux issues des grand'messes de la paroisse.

Elle reçoit 2202 livres (plus 1998 de frais soit 4000 livres) le 11.9.1787, puis 2409 le 20.5.1790

Ce sont des sommes importantes à l'époque pour nos modestes larboustois si on en juge d'après la valeur du bétail relevé dans des contrats de gazaille : une vache coûte 30 livres, un cheval 35, une brebis 4 livres, un cochon 10 livres, un mulet 100 livres.



Collection Privée

Catherine innocentée va être un symbole face à l'iniquité d'une certaine justice. Son avocat va l'amener assister à une pièce de théâtre où elle sera applaudie... Cela est relaté dans les « Mémoires secrets » ainsi que dans le « Mercure de France »...

Que devient-elle ?

On la savait mariée avec un tailleur de Toulouse, mais sa trace se perdait...

Nous pouvons apporter des précisions sur sa vie à Toulouse grâce à des actes inédits.

Je remercie au passage Mme Claudie Dussert de l'EGMT qui est tous les jours aux AD de Toulouse et qui fait un travail remarquable pour notre association de généalogie.

Catherine a passé un contrat de mariage le 20 mai 1790, avec Bertrand Fajau, un tailleur d'habits âgé de plus de 30 ans, originaire de Marquefave, à Toulouse depuis plusieurs années, paroisse St Etienne.

Catherine habite paroisse de la Daurade, elle se constitue une dot de 1000 livres et la paie immédiatement (elle vient justement ce même jour de toucher le 2^{ème} versement de ses dommages et intérêts).

Le mariage est célébré 5 jours plus tard à la cathédrale St Etienne. Catherine et son mari habitaient rue Baraignon 3^{ème} section paroisse St Etienne (Ce doit être de nos jours la rue Croix Baragnon).



Mairie de Toulouse, Archives municipales, GG367/133

Catherine à son tour, va essayer de sauver Mr de Rigaud qui est arrêté en 1793 en tant que membre du Parlement, ayant participé à la délibération qui protestait contre sa suppression.

Elle va courageusement aller plaider sa cause devant la **Société Populaire de la Haute-Garonne**. Il sera libéré mais pas pour longtemps : arrêté de nouveau et envoyé à Paris devant le Tribunal Révolutionnaire, il sera guillotiné en avril 1794...

Monsieur de Rigaud a été le premier maire de Toulouse de 1790 à 1792.

En plus de sa dot, Catherine a prêté 1000 livres à son mari en juin 1790, puis 2100 livres fin août 1793. C'est toute sa nouvelle fortune qui est entre les mains de son mari...

Elle meurt 2 mois après ce dernier prêt, le 25 octobre 1793, elle a 33 ans.

Bertrand Fajau se remarie en 1798, à 39 ans, avec Marguerite Pons âgée de 19 ans, fille d'un sellier.

Ils vont avoir plusieurs enfants dont plusieurs décèdent en bas âge

Bertrand Fajau décède à 52 ans le 8.9.1822 à la maison d'arrêt de Toulouse (sa seconde épouse vivra jusqu'en 1863 à Toulouse).

Et à Cazeaux...

C'est Pierre, le plus jeune des fils Estinés qui quitte l'Espagne et revient pour gérer le partage des biens Estinés.

En aout 1787, son frère aîné, Arnaud qui habite toujours Saragosse, vient à Luchon et lui fait une procuration. Catherine a fait de même depuis Toulouse.

Entre 1788 et 1792 la maison, une grange, le jardin sont vendus. Jean-Pierre, le muet, est mort entre 1792 et 1795.

Où se situait donc l'auberge Estinés ?



J'ai longtemps cru qu'il s'agissait de cette maison qui, au 19^{ème} siècle, fut l'auberge de Marcellin Cazaubon.

En effet à la liquidation des biens Estinés le père de Marcellin, Bertrand Cazaubon Lantrade, témoin dans l'affaire, achète des biens de la famille Estinés et devient aubergiste après avoir été maçon.

Mais il n'en est rien...

L'acte de vente de 1792 nous indique par les confronts (la description des voisins) confirmés par le cadastre de 1837, qu'il s'agit de cette maison qui a été bien rénovée depuis. L'acheteur de l'auberge se nomme Guillaume Salaüe, il est du village voisin de St Aventin. C'est en fait une maison assez modeste, coincée entre les maisons et propriétés voisines.

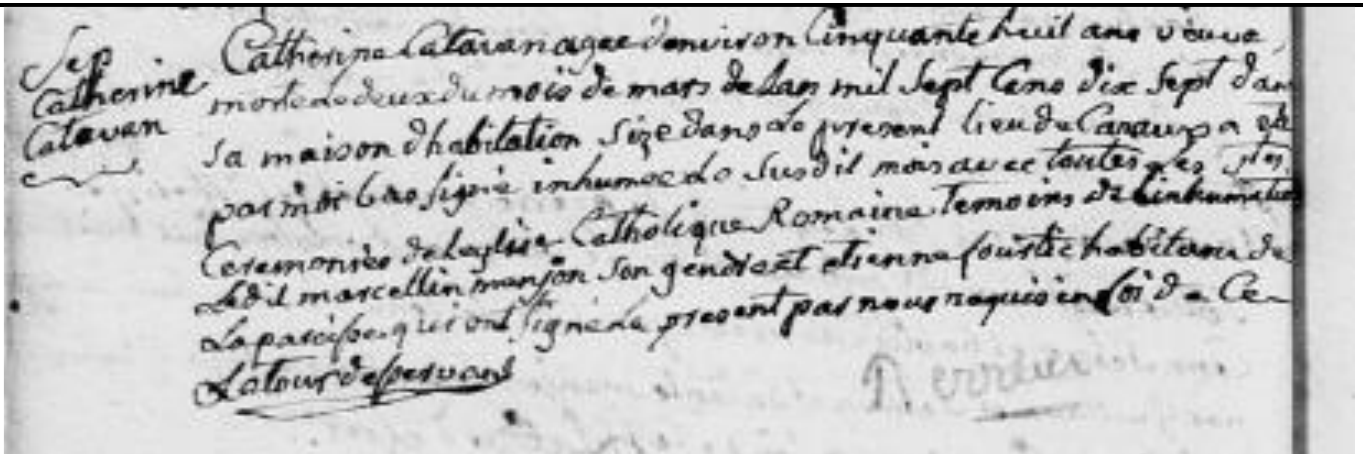
Elle est toujours occupée par des descendants de Guillaume Salaüe.



Simon Paduran et Marie Estinés, la sœur ainée, ont eu 4 enfants.

A son décès en 1823 Marie est qualifiée de mendiante (! ?)

L'archiprêtre est toujours là, il jure fidélité à la constitution, et fait partie ainsi des 60% de curés jureurs de notre région pendant la révolution, et il reste en poste.



Conseil Départemental Haute-Garonne - Archives Départementales – 2 E 4497

Le dernier acte qu'il enregistre sur les registres de catholicité date du 2 mars 1817– Il serait né en 1738 donc âgé de 79 ans (l'écriture est plus hésitante et il se trompe de siècle en écrivant la date !)

Cette histoire nous laisse insatisfaits, nous ne saurons sans doute jamais le fin mot de tout cela et il reste beaucoup de parts d'ombre.

Nous pouvons être sûrs que Barthélémy Estinés n'a pas été empoisonné, il est sans doute mort de ses excès de boisson.

Catherine était-elle la pure jeune fille que ses avocats nous ont dépeinte ? Avait-elle réellement une liaison avec son voisin Thomas Soudanne ? Nous ne le saurons pas, et cela ne nous regarde pas.

L'abbé Latour était-il coupable des accusations portées contre lui ?

Que sont devenus Dominique Fontan et les Laguens père et fils ?

Ne peut-on avoir des doutes sur la mort de Catherine, si jeune, après avoir remis tout son argent à son mari, mort lui-même en prison ?

Voilà bien des pistes à creuser, espérons que dans l'avenir de nouveaux documents vont sortir de l'oubli et venir nous éclairer, nous ou nos successeurs...

Alain D'Haene

Bibliographie :

- **Maurice Méjan « recueil des causes célèbres et des arrêts qui les ont décidées » tome 17 – Paris 1813**
- **Pierre de Gorsse « Une retentissante affaire criminelle en Comminges à la veille de la révolution »** Bulletin 1937-1938 Société Archéologique du Midi p140-205
Tiré à part éditions Privat 1938
- **Pierre de Gorsse « La justice égarée par les femmes »**
Société Privée d’Imprimerie et d’Edition 1946 P13-52
- **Pierre de Gorsse « Catherine Estinés ou le triomphe de l’innocence »**
Revue « Aux carrefours de l’histoire » n° 46 octobre 1961 p50-59
- **Mathieu Tajan et Jack Thomas « l’affaire Catherine Estinés : les racines familiales et villageoises d’une cause célèbre à la fin de l’ancien régime »**
Actes du 51^{ème} congrès juin 1998 – Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne Tome 1 p139-155
- **Roger Merle « Les grandes affaires criminelles de Toulouse »** L’arsenic libérateur – Privat 2008
- **Alain D’Haene « Une jeune femme condamnée à être brulée vive sur la place du village de Cazeaux de Larboust en 1785 »** - Revue de l’EGMT 2013
- **Christian Rives « Cazeaux de Larboust – En ce temps là... »** 2014

Sources :

Conseil Départemental de la Haute-Garonne – Archives départementales Toulouse :

- Sac à procès 2B 11719 – 2B 8274

- minutes de notaires : 3 E 29934-29937-29946-29853-29951-24253-24255-24268-24258-24253-24260-24265-24266-24267-10801-10804-29383-27370-42262

B 395 – 1B 3879 - 1B3880

Bibliothèque d’études et du Patrimoine Toulouse - Lmc 10407 Lettre Me Sarrat – mémoire Jamme annoté

Bibliothèque communautaire et interuniversitaire de Clermont-Ferrand – cote 71862 – Mémoire Me Lacroix

Bibliothèque de Mr Bertrand de Gorsse

Photos Alain D’Haene
